

REPUBLIQUE FRANCAISE

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

**ARRÊTÉ**

portant modification de l'arrêté du 21 mars 2019 nommant les membres de la commission administrative paritaire locale des professeurs certifiés, adjoints d'enseignement et chargés d'enseignement de Nouvelle-Calédonie

LE VICE-RECTEUR DE NOUVELLE-CALEDONIE,

- Vu la loi organique n°99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie ;
- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
- Vu la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;
- Vu le décret n° 72-581 du 4 juillet 1972 modifié relatif au statut particulier des professeurs certifiés ;
- Vu le décret n° 72-582 du 4 juillet 1972 modifié relatif au statut particulier des chargés d'enseignement ;
- Vu le décret n° 72-583 du 4 juillet 1972 modifié définissant certains éléments du statut particulier des adjoints d'enseignement ;
- Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;
- Vu le décret n°84-914 du 10 octobre 1984 modifié relatif aux commissions administratives paritaires de certains personnels enseignants relevant du ministre de l'éducation nationale ;
- Vu le décret du 2 mai 2019 portant nomination du vice-recteur de la Nouvelle-Calédonie – M. ROSER Erick ;
- Vu l'arrêté du 8 février 2010, portant délégation de pouvoirs du ministre chargé de l'éducation nationale aux vice recteurs des îles Wallis et Futuna, de Mayotte, de Nouvelle-Calédonie et de Polynésie française en matière de recrutement et de gestion de certains personnels titulaires et stagiaires relevant du ministre chargé de l'éducation nationale ;
- Vu l'arrêté du 19 septembre 2018 relatif à la composition de la commission administrative paritaire des professeurs certifiés, adjoints d'enseignement et chargés d'enseignement de Nouvelle-Calédonie ;
- Vu le procès-verbal en date du 7 décembre 2018 constatant le résultat des élections des représentants des personnels ;
- Vu le procès-verbal en date du 13 décembre 2018 répartissant les sièges de la commission administrative paritaire des professeurs certifiés, adjoints d'enseignement et chargés d'enseignement de Nouvelle-Calédonie par grades ;
- Vu l'arrêté du 17 décembre 2018 nommant les membres de la commission administrative paritaire locale des professeurs certifiés, adjoints d'enseignement et chargés d'enseignement de Nouvelle-Calédonie,

**ARRÊTE**

**Article 1** : L'article 1 de l'arrêté en date du 21 mars 2019 nommant les membres de la commission administrative paritaire locale des professeurs certifiés et adjoints d'enseignements est modifié comme suit :

**Au lieu de lire :**

**Représentants de l'administration :**

TITULAIRES

- M. le vice-recteur
- M. le secrétaire général
- Mme l'inspectrice d'académie, DAFPIC

SUPPLÉANTS

- Mme la chef de la division du personnel
- Mme la chef de la division des rémunérations retraites et prestations,
- Mme. l'IA-IPR établissements et vie scolaire

- Mme l'IA-IPR coordonnatrice du second degré
- M. l'IA-IPR de sciences et techniques industrielles
- M. l'IA-IPR de sciences de la vie et de la terre
- Mme l'IA-IPR de mathématiques
- Mme l'IA-IPR d'anglais
- Mme l'IA-IPR de lettres
- M. l'IA-IPR d'arts plastiques
- M. le proviseur du lycée Lapérouse
- M. le proviseur du lycée du Grand Nouméa
- M. le proviseur du LGT Jules Garnier
- M. le proviseur du LPCH A. Escoffier
- M. le proviseur du LP Pétro Attiti
- M. le proviseur du LGT A. Kéla de Poindimié
- M. le principal du collège F. Carco de Koutio
- Mme la principale du collège de Magenta
- Mme la principale du collège de La Foa

- Mme l'IA-IPR d'Espagnol
- Mme l'adjointe à la chef de la division
- M. l'IA-IPR en économie-gestion
- M. le principal du collège Jean Mariotti
- M. le principal du collège Georges Baudoux
- M. le principal du collège de Canala
- M. le proviseur du lycée du Mont-Dore
- M. le proviseur adjoint du lycée Jules Garnier
- M. le principal du collège de Portes de Fer
- M. le proviseur adjoint du LPCH A. Escoffier
- M. le proviseur adjoint du LP Pétro Attiti
- M. le principal du collège de Koné
- M. le principal du collège de Yaté
- M. le principal du collège de Tuband
- M. le principal du collège de Rivière Salée
- M. le principal du collège de Plum

**Lire :**

**Représentants de l'administration :**

**TITULAIRES**

- M. le vice-recteur
- M. le secrétaire général
- Mme l'IA-IPR coordonnatrice du second degré
- M. l'IA-IPR en économie gestion
- M. l'IA-IPR de sciences et techniques industrielles
- M. l'IA-IPR de sciences de la vie et de la Terre
- Mme l'IA-IPR de mathématiques
- Mme l'IA-IPR d'anglais
- Mme l'IA-IPR de lettres
- M. l'IEN sciences et techniques industrielles
- Mme l'IA-IPR en histoire-géographie
- Mme l'IEN Lettres-Histoire
- M. le proviseur du lycée du lycée Lapérouse
- Mme la proviseure du lycée du Grand Nouméa
- M. le proviseur du LGT Jules Garnier
- M. le proviseur du LCH A.ESCOFFIER
- M. le proviseur du LP Pétro Attiti
- M. le principal du collège F. Carco de Koutio
- Mme la principale du collège de Magenta

**SUPPLÉANTS**

- Mme la chef de la division du personnel
- Mme l'adjointe au secrétaire général,
- Mme. l'IA-IPR établissements et vie scolaire
- Mme l'adjointe à la chef de la division du personnel
- M. le principal du collège de Boulari
- Monsieur l'inspecteur d'académie, DAFPIC
- M. le principal du collège Jean Mariotti
- M. le principal du collège Georges Baudoux
- M. le principal du collège de Canala
- M. le proviseur du lycée du Mont-Dore
- M. le proviseur adjoint du lycée Jules Garnier
- M. le principal du collège de Portes de Fer
- M. le proviseur adjoint du LPCH A. Escoffier
- M. le proviseur adjoint du LP Pétro Attiti
- M. le principal du collège de Koné
- M. le principal du collège de Yaté
- M. le principal du collège de Tuband
- M. le principal du collège de Rivière Salée
- M. le principal du collège de Plum

**Au lieu de lire :**

**Représentants élus du personnel :**

**TITULAIRES**

**Hors classe et classe exceptionnelle**

- Mme MORET Pascale, SNES-NC FSU
- Mme LE MAGOAROU Catherine, SNES-NC FSU
- M. LASNEL Alexandre Serge, SNES-NC FSU
- Mme BOURGES Térésa, UT CFE CGC
- M. SAMITIER Yvon, UT CFE-CGC
- Mme LAURENT Marie-Josèphe UT CFE-CGC

**SUPPLÉANTS**

- Mme ZEBROWSKA Irma, SNES-NC FSU
- Mme BOLO Valérie, SNES-NC FSU
- Mme BRIAND Cécile, SNES-NC FSU
- Mme HICKSON Martine, UT CFE-CGC
- M. JAN Thierry, UT CFE-CGC
- Mme TORRES Hélène, UT CFE-CGC

## Classe normale

-M. BATY Marc, SNES-NC FSU  
-M. LO Paul-François, SNES-NC FSU  
- M. CUCCHIETTI Laurent, SNES-NC FSU  
-M. TIAIBA Jérémy, SNES-NC FSU  
-M. VANNIER Emmanuel, SNES-NC FSU  
-Mme ROUAULT Ophélie, SNES-NC FSU  
-Mme DUBOIS Lydia, SNES-NC FSU  
-Mme DORCHIES Bérangère, UT CFE-CGC  
-Mme MASSON Céline, UT CFE CGC  
-M. CABELLO Fabien, UT CFE CGC  
-Mme ROUGIER Céline, UT CFE CGC  
-M. CABANE Cédric, UT CFE-CGC  
-M. MAGAND Jean-Louis, UT CFE-CGC

Mme NEIMBO Evelyne SNES-NC FSU  
M. TURREL Jean-Michel, SNES-NC FSU  
Mme BERNIERE Aurélie, SNES-NC FSU  
M. LE JOLY Yvonnick, SNES-NC FSU  
M. DUCOURTIEUX Jean-Marie, SNES-NC FSU  
M. OBIN Claude, SNES-NC FSU  
Mme MOUILLERON Gaëlle, SNES-NC FSU  
M. AUFRAY Gael, UT CFE-CGC  
Mme VILI Cynthia, UT CFE-CGC  
Mme MASSON Gaelle, UT CFE-CGC  
M. FOLZ Manfred, UT CFE-CGC  
M. HIPPOCRATE Thibault, UT CFE-CGC  
Mme DO Caroline, UT CFE CGC

Lire :

Représentants élus du personnel :

### TITULAIRES

### SUPPLÉANTS

#### Hors classe et classe exceptionnelle

-Mme MORET Pascale, SNES-NC FSU  
-Mme LE MAGOAROU Catherine, SNES-NC FSU  
-M. LASNEL Alexandre Serge, SNES-NC FSU  
-Mme BOURGES Térésa, UT CFE CGC  
-M. SAMITIER Yvon, UT CFE-CGC  
-Mme LAURENT Marie-Josèphe UT CFE-CGC

Mme ZEBROWSKA Irma, SNES-NC FSU  
Mme BOLO Valérie, SNES-NC FSU  
Mme BRIAND Cécile, SNES-NC FSU  
Mme HICKSON Martine, UT CFE-CGC  
M. JAN Thierry, UT CFE-CGC  
Mme TORRES Hélène, UT CFE-CGC

#### Classe normale

-M. BATY Marc, SNES-NC FSU  
-M. LO Paul-François, SNES-NC FSU  
- M. CUCCHIETTI Laurent, SNES-NC FSU  
-M. TIAIBA Jérémy, SNES-NC FSU  
-M. VANNIER Emmanuel, SNES-NC FSU  
-Mme ROUAULT Ophélie, SNES-NC FSU  
-Mme DUBOIS Lydia, SNES-NC FSU  
M. AUFRAY Gaël, UT CFE-CGC  
-Mme MASSON Céline, UT CFE CGC  
-M. CABELLO Fabien, UT CFE CGC  
-Mme ROUGIER Céline, UT CFE CGC  
-M. CABANE Cédric, UT CFE-CGC  
-M. MAGAND Jean-Louis, UT CFE-CGC

Mme NEIMBO Evelyne SNES-NC FSU  
M. TURREL Jean-Michel, SNES-NC FSU  
Mme BERNIERE Aurélie, SNES-NC FSU  
M. LE JOLY Yvonnick, SNES-NC FSU  
M. DUCOURTIEUX Jean-Marie, SNES-NC FSU  
M. OBIN Claude, SNES-NC FSU  
Mme MOUILLERON Gaëlle, SNES-NC FSU  
Mme VILI Cynthia, UT CFE-CGC  
Mme MASSON Gaelle, UT CFE-CGC  
M. FOLZ Manfred, UT CFE-CGC  
M. HIPPOCRATE Thibault, UT CFE-CGC  
Mme DO Caroline, UT CFE CGC  
Mme LINDOR Karinka, UT CFE CGC

#### Article 2 :

Le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

L'inspecteur général de l'éducation nationale,  
vice-recteur de la Nouvelle-Calédonie,  
directeur général des enseignements  
de la Nouvelle-Calédonie,

Erick ROSER